

# Genève et les réformés français : le cas d'Hugues Sureau, dit Du Rosier (1565-1574)

Autor(en): **Kingdon, Robert M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève**

Band (Jahr): **12 (1960-1963)**

Heft 2

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1002559>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

GENÈVE ET LES RÉFORMÉS FRANÇAIS :  
LE CAS D'HUGUES SUREAU, DIT DU ROSIER  
(1565-1574)

Robert M. KINGDON

---

La méthode employée ici est celle que le grand seizième anglais, Sir John Neale, appelle « la biographie collective ». Elle a été très utilisée pour l'étude de l'histoire des institutions parlementaires en Angleterre, d'abord par le regretté Sir Lewis Namier, ensuite par Sir John Neale lui-même<sup>1</sup>, et depuis par des équipes entières d'historiens anglais et américains. C'est une méthode assez simple. Dans le cas qui m'occupe, j'ai commencé par choisir une collectivité — le groupe des pasteurs envoyés à l'étranger par la Compagnie de Genève — surtout ceux dont on trouve mention dans les registres officiels de la Compagnie des Pasteurs de Genève<sup>2</sup>. Puis j'ai essayé d'établir une série de biographies, forcément assez incomplètes, à cause des lacunes inévitables des documents de cette époque. Ensuite je me suis appliqué à tirer quelques idées plus générales de ces biographies. Enfin j'ai tâché de les encadrer dans un récit des événements historiques auxquels ces gens ont participé. Cette méthode, il me semble, présente deux avantages. D'abord elle permet de trouver quelques inédits, assez insignifiants en eux-mêmes mais intéressants dans l'ensemble — un contrat concernant les biens d'un pasteur peu connu, une lettre discutant les travaux d'un autre, des renseignements, tirés de l'état

<sup>1</sup> Voir surtout J. E. NEALE *The Elizabethan House of Commons*, (London, 1949), mais aussi J. E. NEALE, *Elizabeth I and her Parliaments* (London, 1953 et 1957, 2 tomes).

<sup>2</sup> Pour la première étape de ces travaux, voir Robert M. KINGDON, *Geneva and the coming of the wars of religion in France, 1555-1563* (Genève, 1956).

civil, sur la famille et les amis d'un troisième — détails qui peuvent nous donner une idée plus complète et plus nuancée sur les chefs spirituels du mouvement calviniste. Aussi cette méthode permet-elle de considérer certains problèmes qu'il n'est pas possible d'étudier en concentrant son attention sur les seuls grands Réformateurs. Si l'on s'intéresse, par exemple, aux milieux sociaux d'où les pasteurs réformés sont sortis, il est inutile, ou même dangereux, de n'étudier que la famille d'un Luther ou d'un Calvin. Il faut donc, pour éclairer utilement un tel sujet, recueillir des renseignements sur le plus grand nombre de familles possible et sur leurs situations sociales.

\* \* \*

Il m'a paru bon d'exposer les problèmes soulevés par la biographie d'un des pasteurs rencontrés au cours des recherches que je poursuis actuellement. C'est la biographie de Hugues Sureau, dit Du Rosier, l'un des pasteurs envoyés de Genève à l'église réformée d'Orléans. Hugues Sureau a commencé sa carrière, à ce qu'il semble, comme chanoine de l'Eglise catholique romaine. Après sa conversion au protestantisme, il est devenu d'abord correcteur d'imprimerie. C'est dans l'imprimerie de Pierre de Vingle à Neuchâtel qu'il exerça ce métier en premier lieu, d'après l'hypothèse ingénieuse et fort vraisemblable de M<sup>lle</sup> Droz <sup>1</sup>. Il semble bien qu'il ait fait ensuite un stage d'étude à Genève. Vers 1561, année du plus grand essor du protestantisme en France, il a été envoyé, peut-être d'abord à Paris, mais sûrement et définitivement à Orléans, église-clé du protestantisme français. Il est resté pasteur dans ce poste et ailleurs dans les environs de Paris jusqu'à la Saint-Barthélemy. Une année environ après cette catastrophe, Sureau quitte de nouveau son pays. Il arrive enfin à Francfort, où il travaille, une fois encore, comme correcteur d'imprimerie, chez André Wechel. C'est là qu'il meurt, quelques années plus tard, victime de la peste, avec toute sa famille.

<sup>1</sup> E. DROZ, « Pierre de Vingle, l'imprimeur de Farel », *Aspects de la propagande religieuse* (Genève, 1957), p. 73-74.

Le pasteur Beuzart a déjà esquissé cette biographie dans un article du *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, paru en 1939<sup>1</sup>. A ces données M. Chaix et M<sup>lle</sup> Droz ont ajouté quelques détails précieux, dans plusieurs de leurs travaux sur l'imprimerie protestante au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Mais je crois qu'il reste encore des trouvailles à faire. Sur la carrière de Sureau chez Wechel à Francfort, par exemple, il me semble qu'on pourrait tirer des données intéressantes d'une pièce curieuse que j'ai feuilletée tout récemment à la Bibliothèque Mazarine de Paris. Il s'agit de la préface d'un traité de droit que Sureau avait traduit de français en latin, pour Wechel, traité qui ne fut imprimé que bien après la mort de l'un et de l'autre, par les soins d'un ami de Sureau<sup>3</sup>. Dans cette préface, l'ami, Philippus Lonicerus, loue l'érudition de Sureau et donne quelques détails sur les travaux de traduction que ce dernier avait accomplis. Mais c'est le pasteur réformé qui nous retiendra surtout ici.

Dans sa carrière de pasteur, Sureau s'est distingué surtout par son redoutable talent de polémiste. Cet aspect de sa carrière mérite une étude à part. Car l'antagoniste principal de Sureau n'était pas un petit personnage : Gentian Hervet était le protégé du Cardinal de Lorraine, il assista au Concile de Trente, et fut chanoine de Reims. Hervet s'est distingué au cours de son débat avec Sureau, en employant le premier en France, du côté

<sup>1</sup> P. BEUZART, « H. Sureau du Rosier (1530?-1575?) », *Bulletin, Société de l'histoire du protestantisme français*, LXXXVIII (1939), p. 249-268.

<sup>2</sup> E. DROZ, *op. cit.*; P. CHAIX, *Recherches sur l'imprimerie à Genève de 1550 à 1564* (Genève, 1954), p. 224.

<sup>3</sup> « ARRESTVM / SIVE PLACITVM PAR- / LAMENTI THOLO-  
SANI, / CONTINENS HISTORIAM (IN / casu matrimoniali) admodum  
memorabilem, / adeoque prodigiosam: vnà cum centum elegan- /  
tissimis atque doctissimis Annotationibus Cla- / riss. I. C. Dn. Ioan.  
Corasij, Consiliarij Regij, & / illius Processus Referentis. Omnia ex  
Gallica / lingua (in gratiam illorum qui eius igna- / ri sunt / in Latina  
conuersa. / DOCTISS. VIRO HVGONE / SVRAEO GALLO IN- /  
TERPRETE. / Quibus adiunximus Arrestum in eadem contro- / uersia,  
ex Domini Joannis Paponis, xxii / Arrestorum libro. / Cum Indice,  
verborum & rerum memo- / rabilium, nouo. / FRANCOFVRDI /  
Apud heredes Andreae Wecheli, Claudium / Marnium & Ioannem  
Aubrium, / ANNO MDLXXXVIII. » (Paris, Bibliothèque Mazarine,  
cote: 43 499).

catholique, les arguments sceptiques. C'est bien en effet dans la préface qu'Hervet a écrite pour sa traduction de grec en latin des écrits du philosophe Sextus Empiricus, que ces arguments figurent pour la première fois. Il sont été repris plus tard, comme on sait, par Montaigne lui-même. Mais on sait moins que les grands auteurs catholiques, jésuites et autres, s'en sont emparés presque sur-le-champ<sup>1</sup>. Et sur le plan intellectuel, ces arguments ont été peut-être les plus embarrassants de ceux que les calvinistes aient eu à combattre en France. Il semble — mais c'est un point qu'il faudrait examiner encore — que Sureau ait été le premier de tous les intellectuels calvinistes à tenter de réfuter ces arguments. Sureau a mené une véritable bataille de pamphlets contre Hervet pendant les années mêmes où celui-ci développait ses nouveaux arguments<sup>2</sup>. Et Sureau s'est associé plus tard, une fois redevenu catholique, au grand convertisseur jésuite, Juan Maldonat. Mais c'est là une autre affaire.

Retournons donc à la carrière de Hugues Sureau pasteur réformé, pour en suivre, cette fois, tout simplement, les événements. Cette carrière est nettement marquée par deux grandes crises. L'une s'est produite en 1566 ; l'autre en 1572. Chaque fois Sureau a été jeté en prison ; chaque fois il a été relâché relativement tôt. Mais les résultats de ses séjours en prison furent extrêmement différents. La première fois, il en sortit comme un héros de la cause réformée ; et la seconde fois comme un traître, un apostat. Cette différence si éclatante pose un problème psychologique que je trouve extrêmement intéressant et que je veux essayer d'éclaircir.

Sureau a subi sa première peine de prison parce qu'on l'accusait d'être l'auteur d'un pamphlet pernicieux. Ce curieux pamphlet, dont les érudits modernes n'ont retrouvé aucun

<sup>1</sup> Richard H. POPKIN, « Skepticism and the Counter-Reformation in France », *Archiv für Reformationsgeschichte*, LI (1960), 58-87.

<sup>2</sup> Cf. la « SOMMAIRE / RESOLUTION / DE QUELQUES POINTS / DE LA RELIGION / CHRETIENNE, / En forme d'Epistre respôsiue aux escrits / publiez par M. Gentian Heruet con- / tre les fideles de l'Eglise d'Orleans. / Par Hugues Sureau, Ministre / en ladite Eglise. / En la page suiuvante sont contenus les points / traittez en ce present Sommaire. / M. D. LXIII. » (Genève, BPU, cote: Bc 3393).

exemplaire, s'intitule *La defense civile & militaire des innocens & de l'Eglise de Christ*. On suppose qu'il a été imprimé à Lyon, juste après la promulgation de l'Edit d'Amboise, qui mettait un terme à la première guerre de religion en 1563<sup>1</sup>. Ce pamphlet a fortement embarrassé les chefs réformés, et surtout le gouverneur de Lyon, Mgr de Soubize. Pourquoi ? Parce que c'était d'après un contemporain, « un livre pernicieux & meschant, & escrit contre l'obeissance qu'on doit aux Rois & Princes »<sup>2</sup>; il faut entendre, ici, que ces pages justifiaient la résistance au pouvoir. Cette sorte de protestation était plus ou moins courante à l'époque, mais toujours embarrassante en temps de paix. Au premier moment, c'est Charles Du Moulin, l'un des plus grands jurisconsultes du XVI<sup>e</sup> siècle, qui vivait alors à Lyon, qui a été accusé d'en être l'auteur<sup>3</sup>. Et c'est après que Du Moulin eut pu se libérer, relativement facilement, de cette charge, que la suspicion tomba sur Hugues Sureau. Lui aussi réussit à s'excuser, mais seulement après un court séjour à la Conciergerie (Messieurs du Parlement de Paris ayant évoqué la cause à eux). Les accusations formulées contre Sureau sont quelque peu mystérieuses. Comme les auteurs de *l'Histoire ecclésiastique* l'ont noté, Sureau à cette époque « n'estoit lors à Lyon, ains à Orléans, ne sachant non plus ce qui se faisoit lors à Lyon, que le gouvernement des Indes »<sup>4</sup>. On a pu se demander si ce ne sont pas les pasteurs réformés eux-mêmes qui ont lancé ces accusations.

En tout cas, Sureau a été élargi. Il est même sorti de prison dans des circonstances très honorables, car on lui confia juste

<sup>1</sup> Alfred CARTIER, *Bibliographie des éditions des de Tournes, imprimeurs lyonnais* (Paris, 1938), n° 496, t. II, p. 530-535.

<sup>2</sup> Dans l'épilogue de la version protestante des *Actes de la dispute & conférence* de 1566, citée ci-dessous p. 82, note 1.

<sup>3</sup> Voir « Apologie de M. Charles / du Moulin, / [feuille] / *Contre vn Liuret, intitulé, La deffense ciuile / & militaire des innocens & de l'Eglise / de CHRIST.* / [feuille] / A laquelle est adioustee l'ordonnan- / ce de Monseigneur de SOVBIZE, / Cheualier de l'ordre du Roy, sur / ledit Liure: ensemble la Censure / des Ministres de la parole de Dieu / en ceste ville de Lyon. / A LION / PAR IAN DE TOVRNES, / M. D. LXIII. » (Genève, BPU, cote: Rés. Ba 4374). Cf. texte dans *Caroli Molinaei ... omnia quae extant opera ... editio novissima quinque tomis distributa ... Parisiis, ... M.DC.LXXXI.*, V, p. xv-xxii.

<sup>4</sup> *Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France*, III, p. 247.

à ce moment-là une tâche importante pour la cause réformée : celle de soutenir le point de vue protestant, aux côtés du pasteur Jean de L'Espine, dans un débat contre deux docteurs de la Sorbonne, débat qui avait été organisé avec le concours de personnages influents de la cour royale, à la demande du duc de Montpensier, qui nourrissait l'espoir de regagner au catholicisme sa fille, la duchesse de Bouillon. C'est peut-être son expérience de polémiste qui a valu à Sureau de recevoir cette invitation ; ou peut-être la constance qu'il avait montrée dans les cachots de la Conciergerie. En tout cas, dans ce débat, il a soutenu la cause protestante avec dextérité, et il a surtout défendu les dogmes calviniens sur les sacrements, notamment sur l'eucharistie. Nous savons ces détails par les procès-verbaux de ce débat, imprimés à l'époque en deux versions, l'une protestante, l'autre catholique<sup>1</sup>. Comme pour la plupart de ces colloques du seizième siècle, les résultats du débat furent pratiquement nuls. Le duc de Montpensier est resté bon catholique ; Mme de Bouillon est demeurée protestante. Tel est le récit de la première crise de la carrière ecclésiastique de Sureau.

Le deuxième séjour de Sureau en prison finit bien différemment. C'était vers la fin de 1572, à l'époque de la Saint-Barthélemy. La fureur des catholiques fanatiques avait écrasé beaucoup d'églises réformées. Chaque protestant se trouvait en danger de mort. Pour sauver sa vie, Sureau essaya de s'enfuir, déguisé. Les autorités percèrent son identité et il fut arrêté, près de Paris, sur la route de Bâle. Le voilà de nouveau jeté en prison. Mais cette fois pas de constance, ni de polémique. Sureau annonça aux geôliers son intention de redevenir catholique. L'annonce fit sensation ! Les protestants en furent scandalisés. On peut voir, par exemple, en quels termes Théodore de Bèze s'en ouvre à Bullinger<sup>2</sup>. Quant aux catholiques, ils

<sup>1</sup> La version protestante : « ACTES DE LA / dispute & conference / tenue à Paris, és mois / de Iuillet, & Aoust, / 1566. / ENTRE DEUX / DOCTEVRS / de Sorbonne, & deux Ministres de / l'Eglise reformee. / \* / Distinguez selon les Iournees. / [décor] / A STRASBOURG / Par Piere Estiart. / M. D. LXVI. » (Genève, BPU, cote : Ba 4385). Le titre de la version catholique (Paris, Bibliothèque Mazarine, cote : 12726) est légèrement différent, par exemple : « deux Ministres de Calvin ».

<sup>2</sup> « Inter alios apostatas foedissimos numerantur etiam tres ministri quorum unus Roserius nomine, author et adiutor fuit Ramo ad tur-

triumphaient. Sureau eut même l'honneur d'être appelé auprès du roi, Charles IX. La cour le dépêcha auprès du jeune roi de Navarre et de son cousin, le prince de Condé, le chargeant de les convertir au catholicisme. A la demande du duc de Montpensier, il fut envoyé dans le même but auprès de la duchesse de Bouillon, cette même dame qu'il avait si fortement encouragée dans sa foi protestante, six ans plus tôt. Heureusement pour la cause réformée, Sureau ne resta pas catholique. Au cours d'une tournée destinée à convertir des protestants, qu'il effectuait en compagnie du grand convertisseur jésuite, Maldonat, passant près de la frontière Est de la France, Sureau se décida à fuir. Il s'assura que des amis avaient amené sa famille en sûreté, en Allemagne. Puis il se rendit lui-même à Strasbourg, et à Heidelberg. Là, il annonça son intention de redevenir protestant. Il imprima une « Confession et reconnaissance ... touchant sa cheute en la Papauté & les horribles scandales par lui commis »<sup>1</sup>. Mais il abandonna sa vocation ecclésiastique. Il redevint, une fois de plus, simple correcteur dans un atelier d'imprimerie, à Francfort.

Les raisons des changements si brusques et curieux de Sureau sont restées obscures. Peut-être le resteront-elles toujours,

bandas Ecclesias, vir alioqui non indoctus, sed usque adeo improbus et sceleratus, ut omnem etiam operam navet aliis in idem exitium pertrahendis. » (Th. de Bèze à H. Bullinger, Genève, 12 novembre 1572, copie à Genève, MHR ; original à la Zentralbibliothek, Zurich, A-44, p. 613-616.)

<sup>1</sup> « CONFESSION / ET RECO- / GNOISSANCE DE HVGVES / SVREAV DIT DV ROSIER, / TOVCHANT SA CHEVTE / en la Papauté, & les horribles / scandales par lui / commis, / SERVANT D'EXEMPLE A / tout le monde, de la fragilité, & peruersité / de l'homme abandonné a soi, & et de / l'infinie misericorde, & fer- / me verité de Dieu / enuers ses es- / leuz. / [marque] / A HEIDELBERG, / Par Ian Mayer. / M. D. LXXIII. » (Genève, BPU, cote : Ba 4363). Pour une autre édition, voir E DROZ, *L'imprimerie à la Rochelle*, III. *La veuve Berton et Jean Portau, 1573-1589* (Genève, 1960), p. 13-15.

Cf. « CONFESSION / DE FOY FAICTE PAR / H. S. DV ROSIER AVEC ABIV- / ration & detestation de la profession / Huguenotique : faicte tant par deuant / Prelats de l'Eglise Catholique & Ro- / maine, que Princes du sang Royal de / France & autres, ensemble la refutatiô / de plusieus poincts, mis en auant par / Caluin & Beze, contre la Foy & Eglise / Apostolique. / Le tout que dessus confirmé & signé / d'iceluy, ainsi qu'il appert par la co- / pie qu'il a baillee. / A PARIS, / Chez Sebastien Niuelle aux Cicognes, / rue saint Iaqués. / 1573. / AVEC PRIVILEGE. »

car il n'est jamais facile de percer l'âme humaine. Néanmoins, je voudrais proposer une explication, qui, je crois, est nouvelle. Elle se fonde sur des recherches que je viens de faire dans les recueils si riches de la correspondance ecclésiastique, conservés à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève. Les manuscrits dont je parle jettent quelque lumière sur la période du premier emprisonnement de Sureau, en 1566. Ils racontent surtout ce qui s'est passé à Orléans, dans la maison de Sureau, pendant que ce dernier gisait dans les cachots de la Conciergerie. D'après ces documents, on voit que les collègues de Sureau, Nicolas des Gallars, ancien camarade, disciple, et collègue de Calvin dans l'église de Genève en tête, ont agi d'une façon assez étrange. Peut-être ont-ils prié Dieu, larmes aux yeux, pour la libération de leur brillant collègue. Peut-être ont-ils remué ciel et terre auprès des grands seigneurs protestants pour obtenir sa liberté. Peut-être, mais rien ne le prouve. Ce que nous savons en revanche à coup sûr, c'est qu'ils se sont jetés, sur-le-champ, dans le cabinet de travail de leur collègue emprisonné, et qu'ils ont feuilleté avidement sa correspondance privée. Puis, avec des cris de joie et des louanges au Seigneur (ce sont les termes de leurs lettres envoyées à Genève <sup>1</sup>), ils ont couru jusqu'à la cour de la reine de Navarre avec un certain dossier qu'ils venaient de découvrir parmi les papiers de Sureau. Ce dossier se composait de lettres de Jean Morely, sire de Villiers, chef du parti anti-synodal au sein des églises réformées de France, qui venait précisément d'être nommé à un poste très en vue à la cour de Navarre <sup>2</sup>. (Le parti de Morely se composait de ceux qui voulaient que les ministres fussent choisis par le

<sup>1</sup> « Au reste maintenant Dieu a découvert a plain par la prinse de Mr du Rosier l'hypocrisie qui n'estoit deja que trop conue de Moreli, car les lettres qu'il escrivoit audit du Rosier (en marge: « trouvees dans l'Estude d'icelui par les freres d'Orleans ») monstrent assés sa maudite affection de ruiner et renverser non seulement l'ordre des Eglises mais la doctrine mesme. » (La Mare à Bèze, de La Forest, 25 septembre 1566; Genève, BPU, Ms. fr. 446, fol. 93-94).

<sup>2</sup> Voir le résumé de ce dossier préparé pour présentation à la Reine de Navarre par Beroald, « professeur des lettres hebraïques en l'église réformée d'Orléans, » 4 décembre 1566. (Genève, BPU, Ms. fr. 446, fol. 99-108).

peuple des paroisses, base du gouvernement de l'Eglise<sup>1</sup>. Ce parti s'insurgeait aussi contre l'autorité des synodes et contre l'influence de l'Eglise de Genève.) Dans ces lettres, Morely s'exprimait en termes amers sur les chefs du parti opposé. Il appelle, par exemple, Théodore de Bèze, « ce Juppiter du lac de Genève », « ce nouvel Antéchrist ». Comme on peut l'imaginer, les ennemis de Morely s'empressèrent d'utiliser ces lettres pour obtenir que leur auteur soit chassé de la cour de Navarre, et pour déconsidérer son parti. Les lettres trouvées chez Sureau jouèrent donc un rôle décisif dans ces événements.

Telle est la situation quand Sureau, vers la fin de 1566, rentre chez lui, fatigué et accablé par les épreuves qu'il avait subies en prison et par son débat avec les Sorbonnards. Lui qui avait payé de sa personne pour la cause protestante, il trouve son cabinet de travail en désordre, ses lettres personnelles dispersées un peu partout dans le royaume et même à l'étranger, ses amis en disgrâce, et — la goutte qui fait déborder le vase — une lettre écrite de Genève, par Théodore de Bèze aux fidèles d'Orléans, pleine d'aigres reproches à son égard<sup>2</sup>. Rien d'étonnant, donc, si quelques années plus tard, en 1571, nous trouvons des traces de l'action de Sureau lui-même au sein du parti anti-synodal de l'église réformée de France, à côté de Morely et de leur nouveau et puissant allié, Pierre de la Ramée, le grand philosophe et professeur<sup>3</sup>. Et peut-être ne doit-on pas s'étonner non plus, si quelque temps après Sureau apostasia, et s'il abandonna pour quelques mois la foi qu'il avait ardemment soutenue, tandis que ses propres collègues récompensaient si mal ses efforts. C'est là du moins, l'hypothèse que je propose.

<sup>1</sup> Voir surtout « TRAICTÉ / De la discipline & police / Chrestienne. / [marque] / A LYON, / PAR IAN DE TOVRNÈS, / M. D. LXII. » par Jean Morely (préface). Je prépare actuellement une étude sur ce sujet.

<sup>2</sup> Bèze à l'Eglise d'Orléans, s. d. (fin 1566), *Bulletin, Société de l'histoire du protestantisme français*, XXI (1872), p. 313-318.

<sup>3</sup> Voir Actes du VIII<sup>e</sup> Synode National des Eglises réformées de France, tenu à Nîmes, mai 1572, Matières particulières, arts. III, IV, V, XII: Aymon, ed., *Tous les synodes nationaux des églises réformées de France* (La Haye, 1710, I, 2<sup>me</sup> pag., 122-124); John Quick, ed., *Synodicon in Gallia reformata* (Londres, 1692), I, p. 111-113.

On comprend bien pourquoi les grands Réformateurs du seizième siècle ont tellement insisté sur une discipline ecclésiastique très rigide et très stricte. Ils craignaient que leurs nouvelles organisations, si délicates et si menacées, ne disparaissent, ne se dissolvent ou même n'exploient. Les événements leur ont donné raison. Les idées souvent sincères et profondes, mais parfois aussi fantaisistes et extravagantes, qui s'exprimaient chez les anabaptistes et dans d'autres sectes du même genre, ont souvent détruit des communautés réformées, directement ou indirectement, en attirant sur la tête de leurs membres les foudres d'une noblesse irritée et furieuse.

Mais je me demande, si par leur aigreur et leur sévérité disciplinaire, les grands Réformateurs n'ont pas parfois sacrifié des hommes de valeur, et si, en harcelant des esprits doués et dévoués, comme Hugues Sureau, ils n'ont pas condamné la Réforme entière à une certaine étroitesse dont elle n'a pu sortir sans de grandes difficultés.

APPENDICE :  
QUELQUES AUTRES OUVRAGES  
D'HUGUES SUREAU

1. « LES CL / PSEAVMES / DE DAVID MIS / en rime Françoise / PAR CLEMENT MAROT ET / THEODORE DE BESZE. / Et mis nouvellement en musique à quatre parties / commodes à chanter, le chant vsité gardé / en son entier. Par H. Sureau. / [marque] / Auec priuilege du Roy. / Imprimé chez Abel Clemen- / cence. / M. D. LXV. »

(Bibliothèque de Stuttgart ; communiqué par M. Pierre Pidoux).

2. « TRAITTE / DES CER- / TAINES ET INSEPARA- / ble / marques de la uraye Eglise de Dieu. / Par H. S. Du Rosier. s / [marque] / A HEIDELBERG, / Par Ian Mayer, l'an M. D./ LXXIII. »

(Genève, BPU, cote : Bb 1207).

3. « Mart. Bellaii Langaei... Commentariorum de rebus gallicis, libri decem. Quibus Francisci primi, Galliae regis, res gestas, varias causas, & bella quae illi cum potentiss. principibus & populis intercesserunt, complexus est. Ex gallico latini facti ab Hugone Suraeo. Cum indice copiosissimo. Francofurti, apud I. Mareschallum, 1574. »

(Biblioteca Apostolica Vaticana, cote: R.I, I, 54, int. 1; Biblioteca Vittorio Emanuele, Rome, cote: 43. 2. H. 5.)

